


ANNEXE 7 : Création de la Direction des services techniques et du cycle de l'eau – impact sur les agents en poste

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
 Reçu en préfecture le 21/12/2022
 Publié le 
 ID : 041-244100798-20221219-041_111_2022-DE

Statut de l'agent concerné	Situation avant la réorganisation		Situation après la réorganisation		Impact de la nouvelle organisation sur la situation administrative de l'agent	Impact de la nouvelle organisation sur la rémunération de l'agent
	Service de rattachement	Fonction actuelle	Service de rattachement	Fonction future		
Fonctionnaire Ingénieur principal TC	Eau et Assainissement	Responsable du service		Directrice des Services techniques et Cycle de l'eau	Aucune. Reste rattachée au DGS	Augmentation de la part IFSE tenant compte du changement de groupe (passage de AG3 à AG2)
Contractuel technicien principal de 1ere classe TC		Coordonnateur Eau et assainissement	Exploitation Eau et assainissements	Responsable du service	Nouveau rattachement hiérarchique (DST) et modification substantielle des attributions qui donnera lieu à un nouveau contrat et à une nouvelle fiche de poste	Augmentation de la part IFSE tenant compte du changement de groupe (passage de BG3 à BG2)
Fonctionnaire Technicien TC		Technicien d'exploitation Assainissement collectif	Exploitation Eau et assainissements	Chargée d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif	Nouveau rattachement hiérarchique. Aucune modification substantielle des attributions – Mise à jour de la fiche de poste	Aucun impact sur le groupe de fonctions et donc sur le montant d'IFSE
Fonctionnaire Adjoint administratif principal de 1 ^e classe TC		Accueil, secrétariat et assainissement non collectif	Exploitation Eau et assainissements	Assistante de gestion	Nouveau rattachement hiérarchique. Aucune modification substantielle des attributions – Mise à jour de la fiche de poste tenant compte du nouvel intitulé du poste (les missions restent identiques)	Aucun impact sur le groupe de fonctions et donc sur le montant d'IFSE

Statut de l'agent concerné	Situation avant la réorganisation		Situation après la réorganisation		Impact de la nouvelle organisation sur la situation administrative de l'agent	Impact de la nouvelle organisation sur la rémunération de l'agent
	Service de rattachement	Fonction actuelle	Service de rattachement	Fonction future		
Fonctionnaire Technicien principal de 1 ^e classe TC	Service commun Pilotage, Management et Gestion des Ressources Techniques Collectivités adhérentes : Saint-Laurent-Nouan et Mont-Près-Chambord Porteur du service : la CC Grand Chambord	Chargée d'opérations bâtiments (poste mutualisé avec la commune de Mont-Près-Chambord)	Service Bâtiments Ce service fera l'objet d'une convention de mutualisation avec Mont-Près-Chambord	Chargée d'opérations bâtiments (poste mutualisé avec la commune de Mont-Près-Chambord)	Aucun impact de la réorganisation sur la situation de l'agent. Reste rattachée au DST	Aucun impact sur le groupe de fonctions et donc sur le montant d'IFSE.
Contractuel ingénieur TC		Chargée d'opérations voirie et espaces publics (poste mutualisé avec la commune de Mont-Près-Chambord)	Service Espaces publics et GEMAPI – Ce service fera l'objet d'une convention de mutualisation pour la partie gestion des espaces publics. Collectivité adhérente : Mont-Près-Chambord Porteur du service : la CC Grand Chambord	Responsable du service	Reste rattachée au DST -Mais modification substantielle des attributions et de la rémunération qui donnera lieu à un nouveau contrat et à une nouvelle fiche de poste	Augmentation de la rémunération tenant compte des Lignes Directrices de Gestion (Réexamen de la rémunération tous les 3 ans) et de la réévaluation de la part IFSE compte tenu du changement de groupe (passage de AG5 en AG3)
Fonctionnaire Adjoint administratif principal de 1 ^e classe TC		Assistante de direction – Coordinatrice ATAL	Aucun impact pour l'agent qui est dans une démarche de mutation avec la Ville de Saint-Laurent-Nouan.			